

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 29 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Messieurs VIZOT Alain, SOMEIL Michel, HUMBERT Jean-Claude et LAFAT Thierry; Mesdames SILVA Evelyne, BOUILLAGUET Catherine, PORTEU Brigitte, CAREZ Jessica, OUGER Edith, BRUNO Patricia et Mélanie CHARROIS.

Absents excusés : Madame VELSCH Christine.

Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur LEFRANC Jean-Marc ayant donné pouvoir à Monsieur HUMBERT Jean-Claude, Monsieur MOHAMED André ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain.

Secrétaire de séance : Madame PORTEU Brigitte.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°47 : Choix d'une entreprise – Requalification et mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard - Tranche 2,

Délibération n°48 : Numérotation de maison,

Délibération n°49 : Approbation du rapport annuel sur l'assainissement collectif 2023,

Délibération n°50 : Destination des coupes,

Délibération n°51 : Admissions en non-valeur budgets eau et assainissement,

Délibération n°52 : Subvention exceptionnelle comité des fêtes,

Délibération n°53 : RODP 2024,

Délibération n°54 : Chèques aînés édition 2024,

Délibération n°55 : Octobre rose édition 2024,

Délibération n°56 : JCNP 2024,

Délibération n°57 : Délibération 34/2024 : annule et remplace – Révision du RIFSEEP.

Le Maire,
Alain VIZOT



La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 29 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Messieurs VIZOT Alain, SOMEIL Michel, HUMBERT Jean-Claude et LAFAT Thierry; Mesdames SILVA Evelyne, BOUILLAGUET Catherine, PORTEU Brigitte, CAREZ Jessica, OUGER Edith, BRUNO Patricia et Mélanie CHARROIS.

Absents excusés : Madame VELSCH Christine.

Absents excusés ayant donné procuration : Monsieur LEFRANC Jean-Marc ayant donné pouvoir à Monsieur HUMBERT Jean-Claude, Monsieur MOHAMED André ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain.

Secrétaire de séance : Madame PORTEU Brigitte.

ORDRE DU JOUR :

- Choix d'une entreprise – Requalification et mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard, tranche 2,
- Numérotation de maison,
- Approbation du rapport annuel sur l'assainissement collectif,
- Destination des coupes,
- Admission en non-valeur,
- Subvention exceptionnelle comité des fêtes,
- RODP 2024,
- Chèques aînés édition 2024,
- Octobre rose édition 2024,
- JNCP 2024,
- Délibération 34/2024 : annule et remplace,
- Affaires diverses,
- Informations.

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Brigitte PORTEU est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présent

- **Délibération n°47/2024 Choix d'une entreprise – Requalification et mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard – Tranche 2**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard ont été prévus en 2 tranches.

L'appel d'offres a été proposé en un lot et est composé d'une tranche ferme ainsi que d'une variante imposée.

Concernant l'analyse des offres, 2 entreprises ont présenté une offre : Eurovia et Colas. Il s'avère que l'offre la mieux disante est l'offre d'Eurovia avec un total de 98/100 points pour un montant de 569 400,05€ HT pour la tranche ferme et pour un montant de 14 945,70 € HT pour la variante imposée, soit un montant total de 584 345,75€ HT.

Le conseil municipal retient à l'unanimité l'entreprise Eurovia pour la réalisation des travaux de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard de la 2^{ème} tranche.

- **Délibération n°48/2024 Numérotation de maison**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'attribuer un numéro de rue pour la création de d'une MAM rue du Port (changement de destination d'un logement d'habitation en structure professionnelle).

Ainsi, il propose d'attribuer le numéro 2Bis rue du Port à cette nouvelle structure.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°49/2024 Approbation du rapport annuel sur l'assainissement 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Après présentation du rapport, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité

- **Délibération n°50/2024 Destination des coupes**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de délivrer les parcelles n°55, 34, 33, 32b, 41b, 29b, 28b, 40b et HA à l'affouage pour l'année 2024/2025.

- **Délibération n°51/2024 Admissions en non-valeur budgets eau et assainissement**

Monsieur le Maire, sur proposition de Monsieur le Trésorier de Commercy, indique qu'il est nécessaire d'accepter deux demandes de mise en non-valeur et propose donc au Conseil Municipal d'accepter l'annulation de ces dettes d'un montant de :

- 211,94 € sur le budget de l'eau,
- 181,00 € sur le budget de l'assainissement,

Soit un total de 392,94 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°52/2024 Subvention exceptionnelle comité des fêtes**

Suite à des dégradations sur le chapiteau du comité des fêtes survenues lors de la manifestation « octobre rose », Monsieur le Maire propose de compenser les réparations non prises en charge par l'assurance par une subvention d'un montant de 550,00 € versée à l'association.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°53/2024 RODP 2024**

Suite au décret du 27 décembre 2005 fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer le principe de la redevance d'occupation du domaine et de fixer le montant annuel des redevances d'occupation du domaine public routier et non routier pour 2024, conformément aux montants plafonds votés par décret et d'émettre le titre de recettes correspondant.

Ces montants sont révisés au 1er janvier de chaque année.

Pour l'année 2024, le montant plafond pour ORANGE s'élève à 917,00€

Pour l'année 2024, le montant plafond pour FREE s'élève à 116 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°54/2024 Chèques aînés édition 2024**

Compte tenu du succès du chèque cadeau, de son intérêt pour les habitants concernés et pour le commerce et l'artisanat de proximité, il propose que la commune remette en place le dispositif en fin d'année en faveur des aînés de la commune âgés d'au moins 70 ans au cours de l'année 2024 en augmentant le montant à 20 € (15€ auparavant)

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Délibération n°55/2024 Octobre rose édition 2024**

L'édition 2024 a réuni un peu plus de 200 participants et a permis de récolter 4 791,08 € qui seront intégralement reversés à la ligue contre le cancer par l'intermédiaire de la régie de recettes principale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°56/2024 JNCP 2024**

Depuis 2023, les communes avoisinantes (Mécrin, Chonville-Malaumont, Vadonville, Pont sur Meuse et Boncourt sur Meuse) se sont associées à la commune de Lérouville dans le but d'organiser les journées nationales du commerce de proximité.

Chaque année, le montant de leur participation doit être délibéré. Il est proposé une participation d'un montant de 150 € pour cette édition 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

- **Délibération n°57/2024 Délibération 34/2024 : annule et remplace – Révision du RIFSEEP**

Suite aux observations du contrôle de légalité, il convient de substituer la délibération n°34/2024 concernant la révision du RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents de la commune.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 19H45

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Brigitte PORTEU

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Brigitte PORTEU, is written over a horizontal line.